

Organisateur: Association Les Poneys d'Equi'libres et sa petite ferme

Adresse : Les Ecuries de Beaucroissant - 82 la Drossière – 38140 Beaucroissant

Mail: lesponneysdequilibres@gmail.com Tél: M. Christophe SAVIGNON 06 85 61 00 36

ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE GRENIER & VIDE SELLERIE**Personne physique***se déroulant le Dimanche 8 février 2026 à Beaucroissant****Je soussigné(e),***

Nom : Prénom

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

.....
CP Ville.....
Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de ____ € pour l'emplacement pour une longueur de ____ mts

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

Organisateur: Association Les Poneys d'Equi'libres et sa petite ferme

Adresse : Les Ecuries de Beaucroissant - 82 la Drossière – 38140 Beaucroissant

Mail: lesponneysdequilibres@gmail.com Tél: M. Christophe SAVIGNON 06 85 61 00 36

ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE GRENIER - VIDE SELLERIE**Personne morale***se déroulant le Dimanche 8 février 2026 à Beaucroissant****Je soussigné(e),***

Nom Prénom

Représentant la Société/Association/, (*Raison sociale*) :

..... N° de registre du commerce/des métiers : de

dont le siège est au (*adresse*):

..... ayant la fonction de : dans la personne morale.

Adresse du représentant :

..... CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de _____ € pour l'emplacement pour une longueur de _____ mts

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

Source : <http://vide-greniers.org/reglementation/> rédaction :
<http://www.benevolat.org>